

**Conseil communal de Château-d'Œx**

**Procès-verbal de la séance du jeudi 26 octobre 2017  
20h30 - 23h15, Salle du Conseil communal**

**Présidence** : Mme Sonia Ludi

**Mme la Présidente** ouvre la séance et salue les membres du Conseil communal, les membres de la Municipalité, ainsi que Mme la Secrétaire municipale et Messieurs les responsables du service des travaux. Elle souhaite la bienvenue au public et aux représentants de la presse.

*Annexes transmises aux membres de la Commission du Préavis 13-2017 en date du 05 10 2017 :*

- *Amendement municipal au Préavis 13-2017*

- *Rapport du groupe de travail politique intercommunal « Remontées mécaniques du Pays-d'Enhaut », 30 juin 2017, 28p.*

Le mode de convocation de ce Conseil communal ne donne lieu à aucune remarque.

**1. Appel**

Présent-e-s : 52 Conseillères et Conseillers

Excusé-e-s : Mmes et MM. Michel Berdoz, Pascal Berruex, Patrick Girardet, Valérie Isoz, Armelle Morier, Patrick Scherrer, Nelson Vaillancourt, Denis Zulauff-Wälti

Démission : Mme Bénédicte Hauswirth, PS

Assermentations : Mme Bernadette Rochat-Henchoz, PLR - M. Luis Ferreira, PS

Absent-e-s : /

Huissier : M. François Andrey

Scrutateurs : MM. Fernando Ferreira et Jacques-François Pradervand

**Mme la Présidente** implore la bénédiction divine

**Mme la Présidente** soumet l'ordre du jour suivant à l'Assemblée :

**Ordre du jour**

**1. Appel**

**2. Assermentations de deux Conseiller-e-s**

**3. Correspondances du Bureau**

**4. Communications du Bureau**

**5. Communications de la Municipalité**

**6. Approbation des procès-verbaux des séances du 18 mai et du 28 juin 2017**

**7. Préavis No 11** Demande de crédit pour la transformation d'une salle de classe en appartement au bâtiment communal du Collège de L'Étivaz

**8. Préavis No 12** Demande de crédit pour la remise en état de la régulation des installations de ventilation et du chauffage du bâtiment communal du complexe sportif

**9. Préavis No 13** Demande de crédit pour les travaux d'investissements du Parc d'apprentissage « En Glacière » avec prise en charge du déficit d'exploitation dudit parc, saison hivernale 2017 - 2018

**10. Préavis No 14** Adoption du règlement communal sur le Fonds pour l'encouragement de l'Economie Régionale (FER)

## 11. Propositions individuelles

La parole n'est pas demandée. L'ordre du jour est approuvé.

---

### 2. Assermentations de deux Conseiller-e-s

*Transmission du procès-verbal d'assermentation à la Préfecture et au Greffe pour archivage*

Sont assermentés Mme Bernadette Rochat-Henchoz, en remplacement de Mme Sarah Blum (démission 30 06 2017), et M. Fradique Ferreira Marques, couramment appelé M. Luis Ferreira, en remplacement de Mme Bénédicte Hauswirth (démission 04 08 2017).

**Mme la Présidente** prononce le serment (art. 9 Loi sur les Communes).

**Mme Bernadette Rochat-Henchoz** et **M. Luis Ferreira** s'engagent à le respecter.

**Mme la Présidente** leur remet le Règlement du Conseil communal et leur demande de reprendre place, sous les applaudissements de l'Assemblée.

### 3. Correspondances du Bureau

*Les courriers sont à disposition auprès de la Secrétaire.*

Le Bureau a reçu la lettre de démission de **Mme Bénédicte Hauswirth**, Conseillère communale depuis 2004, faisant part de sa démission à compter du 04 août 2017.

Le Bureau a reçu en copie un courrier du groupe UDC adressé à la Municipalité, concernant l'engagement d'un employé au Service des travaux.

### 4. Communications du Bureau

*Les communications du Bureau et de la Municipalité ne sont pas mises en discussion ; il est possible d'y revenir lors des propositions individuelles.*

La Commission de Gestion Finances est présidée par **M. Alain Rossier** pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018.

Le repas annuel du Conseil communal, à l'issue de la séance du 02 décembre 2017, aura lieu au Restaurant Le Jasmin, au Centre sportif.

Suite à sa séance du 19 septembre dernier, le Bureau tient à rappeler aux membres du Conseil communal que le dépouillement des votes et élections est assuré par un Bureau électoral ; trois membres du Bureau du Conseil communal participent à ce Bureau électoral, présidé par le Président du Conseil communal. Le Bureau électoral comprend aussi le « pool électoral » composé de membres des groupes politiques actifs dans la Commune ainsi que des citoyennes et citoyens convoqués par l'administration communale. Ce fonctionnement, qui se réfère à la Loi sur l'exercice des droits politiques, assure un système démocratique et fiable.

Le Bureau tient également à rendre le législatif attentif au fait que si un préavis n'est pas analysé par la Commission de Gestion-finances, la Commission ad hoc doit également en étudier l'aspect financier.

## 5. Communications de la Municipalité

Communications publiées sur [www.chateaudoex-admin.ch](http://www.chateaudoex-admin.ch) > Officiel > Conseil communal > page de la séance

### **M. Charles-André Ramseier, Syndic**

Projet de Centre hôtelier à Château-d'Œx : Fusion du nouvel Hôtel Roc et Neige et du projet « Musique et art »

Aide cantonale substantielle en faveur du Musée du Pays-d'Enhaut

### **M. Eric Grandjean**

Engagement d'un employé polyvalent au service des travaux

Gestion des laves torrentielles

### **M. Eric Fatio**

Résultat du sondage pour l'accueil parascolaire et la journée continue de l'écolier

### **M. Christian Daenzer**

Plan de quartier « Au Pré de la Cible II »

Exploitation de l'Hôtel de Ville

Exploitation du bâtiment de la Landi

### **M. François Jaquillard**

Nouveaux horaires d'ouverture des guichets de l'administration communale

## 6. Approbation des procès-verbaux des séances du 18 mai et du 28 juin 2017

**M. Pierre-Alain Gorgé** relève une erreur en page 106 : CHF 150'000, et non CHF 150'00.

Le procès-verbal de la séance du 18 mai 2017 est accepté avec la correction signalée.

Le procès-verbal de la séance du 28 juin 2017 est accepté à l'unanimité et sans modification.

## 7. Préavis No 11 Demande de crédit pour la transformation d'une salle de classe en appartement au bâtiment communal du Collège de L'Étivaz

### Commission :

M. Nicolas Kalbfuss, 1<sup>e</sup> membre - M. Pierre-Alain Gorgé, Rapporteur  
Mme Susanne Germann, M. Nicolas Henchoz (M. Nicolas Mottier absent)

### Délégation municipale :

M. Christian Daenzer  
M. Roland Oguey, Chef du Service des travaux

**Rapport de Commission** - séance du 02.10.2017

Lecture : **M. Pierre-Alain Gorgé**

La Commission recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le Préavis 11-2017.

### Discussion

**M. Claude Schnegg** se demande s'il est vraiment nécessaire aujourd'hui d'investir pour rénover cet appartement. La recherche d'économies est un impératif communiqué de manière récurrente par la Municipalité et qui motive de nombreuses décisions. Au vu de la situation financière communale et ne s'agissant pas d'une tâche régaliennne, M. Claude Schnegg n'est pas convaincu par le bien-fondé de ce préavis.

**Mme Véronique Jaquillard** souhaite obtenir deux précisions. Premièrement, le rapport mentionne que « Selon l'application de la Lex Weber<sup>1</sup>, le nouvel appartement devra exclusivement être loué en résidence principale » (p.1). Il lui semble pourtant que les biens immobiliers construits avant l'entrée en vigueur de cette loi pouvaient être loués ou vendus en tant que résidence secondaire. Deuxièmement, un autre local a-t-il été trouvé pour l'Ecole du dimanche qui se tenait à cet endroit ?

**M. Christian Daenzer**, Municipal, précise qu'il s'agit ici de la création d'un nouvel appartement, et non pas de la rénovation d'un appartement existant avant la Loi sur les résidences secondaires. Il devra donc servir de résidence principale. Quant à l'Ecole du dimanche, elle se tiendra dans la salle de paroisse de l'Etivaz.

A la question de la nécessité de créer cet appartement, il se demande s'il est sensé de garder un local chauffé inutilisé durant plusieurs années plutôt que de rentabiliser ce volume, avec possibilité de le vendre ultérieurement.

**M. Nicolas Kalbfuss**, 1<sup>e</sup> membre de la Commission, rappelle que l'enveloppe du bâtiment n'est pas touchée, que les travaux à réaliser sont modestes et qu'il n'est effectivement pas possible de fermer le chauffage (conduites d'eau, humidité). Sur la base des constats effectués sur place et des renseignements obtenus en séance de Commission, cet investissement, dont l'amortissement est projeté sur 10 ans, lui semble réaliste.

**M. Didier Morier** rappelle que cet investissement réduit le plafond d'emprunts ; la Commune risque ainsi de manquer de moyens pour d'autres investissements qui lui paraissent prioritaires. D'autre part, au vu de l'ensemble du bâtiment, le chauffage de ce local représente une faible part.

**M. Raymond Vuadens** apporte son soutien à ce préavis, car il mettra sur le marché un appartement à loyer abordable, permettant à un ménage modeste de se loger.

**M. Charles-André Pfister** rappelle que l'éventualité de vendre cet immeuble ultérieurement a été évoquée. Pourquoi dès lors engager un montant substantiel pour créer un logement au lieu de vendre ce bâtiment immédiatement ?

**M. Christian Daenzer**, Municipal, rappelle que pour vendre, il est nécessaire d'avoir une personne intéressée. La création d'un nouvel appartement représentera une plus-value en cas de vente.

**M. Jean-Louis Rossier** constate que la location, même à un montant modéré, permet d'amortir l'investissement d'année en année jusqu'à son remboursement complet. Il ne comprend donc pas les réticences évoquées par rapport à cette dépense.

La parole n'est plus demandée.

---

<sup>1</sup> Loi fédérale sur les résidences secondaires (LRS, RS 702) et Ordonnance sur les résidences secondaires (ORSec, RS 702.1), sur <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/70.html>

**Vote du Préavis**

Préavis 11-2017 est accepté à la majorité moins 14 avis contraires et 0 abstention.

**LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX**

- vu le préavis municipal No 11/2017 du 12 septembre 2017;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e**

- **D'autoriser** la Municipalité à entreprendre des travaux de transformation d'une salle de classe en appartement au bâtiment communal du Collège de L'Etivaz.
- **D'octroyer**, à cet effet, un crédit maximum de CHF 78'000.00.
- **De financer** ce montant par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours, si nécessaire
- **D'amortir** ce montant sur une période de 10 ans, à raison de CHF 7'800.00 par année, la première fois au budget 2019. A ce montant s'ajoutera un intérêt passif annuel de l'ordre de CHF 1'950.00 la première année, selon les conditions actuelles.

- 8. Préavis No 12** Demande de crédit pour la remise en état de la régulation des installations de ventilation et du chauffage du bâtiment communal du complexe sportif

Commission :

Mme Jenny Tille, 1<sup>e</sup> membre - Mme Véronique Jaquillard, Rapporteure  
MM. Yves Ansermet, Sylvain Clot, Nelson Vaillancourt

Délégation municipale :

M. Christian Daenzer  
M. Roland Oguey, Chef du Service des travaux

**Rapport de Commission** - séance du 05.10.2017

Lecture : **Mme Véronique Jaquillard**

La Commission est unanimement favorable au Préavis 12-2017.

**Discussion**

**M. Eric Grandjean** apporte un complément d'information au rapport de la Commission : en cas de problème avec l'ammoniac, les sapeurs-pompiers du Pays-d'Enhaut interviennent selon le protocole d'intervention « ABC » (atomique, bactériologique, chimique). Des renforts extérieurs sont appelés dans un 2<sup>e</sup> temps si nécessaire.

**M. Christian Daenzer**, Municipal, explique les éléments suivants avant de déposer l'amendement municipal ci-après (encadré) : Il a été constaté le 23 septembre que la batterie de compensation qui alimente les installations de production de froid pour la patinoire, située au complexe sportif, ne fonctionnait plus. Cet appareil permet de lisser les courants de démarrage et ainsi d'éviter de payer de l'énergie réactive (Kvar), économie annuelle d'électricité d'environ CHF 3'000. Le coût de cet appareil, arrondi, se monte à CHF 15'300.

Par son amendement, la Municipalité demande donc de remplacer les points suivants du « décide » (éléments soulignés et biffés) :

- **D'autoriser** la Municipalité à entreprendre des travaux de remise en état de la régulation des installations de ventilation et du chauffage du bâtiment communal du complexe sportif de Château-d'Œx ainsi que le remplacement de la batterie de compensation.
- **D'octroyer**, à cet effet, un crédit de CHF 172'300.00.
- **De financer** ce montant par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours, si nécessaire.
- **D'amortir** ce montant sur une période de 10 ans, à raison de CHF 17'200.00 par année, la première fois au budget 2019. A ce montant s'ajoutera un intérêt passif annuel de l'ordre de CHF 4'300.00 la première année, selon les conditions actuelles.

**M. Fred-Paulin Gétaz**, qui a pu visiter ce centre avec la CoGeFi, déplore le gaspillage énergétique qui prévaut durant l'hiver entre le chauffage du Centre sportif et le refroidissement de la patinoire.

**M. Christian Daenzer**, Municipal, informe qu'une petite partie de la chaleur est récupérée, le reste étant en effet évaporé lors du fonctionnement des compresseurs activés durant l'hiver. Une étude énergétique sera effectuée dans le cadre du projet de chauffage à plaquettes afin d'évaluer les coûts nécessaires à la récupération totale de la chaleur générée par les compresseurs.

La parole n'est plus demandée.

#### **Vote de l'amendement municipal**

**Mme la Présidente** rappelle que selon l'article 74 alinéa 4 du Règlement du Conseil communal, « les votes sur les amendements et les sous-amendements laissent toujours entière la liberté de voter sur le fond. »

L'amendement municipal au Préavis 12-2017 est accepté à l'unanimité.

#### **Vote du Préavis amendé**

Le Préavis 12-2017 amendé est accepté à l'unanimité des membres présents.

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX**

- vu le préavis municipal No 12/2017 du 12 septembre 2017;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e** amendé

- **D'autoriser** la Municipalité à entreprendre des travaux de remise en état de la régulation des installations de ventilation et du chauffage du bâtiment communal du complexe sportif de Château-d'Œx ainsi que le remplacement de la batterie de compensation.
- **D'octroyer**, à cet effet, un crédit de CHF 172'300.00.

- **De financer** ce montant par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours, si nécessaire.
- **D'amortir** ce montant sur une période de 10 ans, à raison de CHF 17'200.00 par année, la première fois au budget 2019. A ce montant s'ajoutera un intérêt passif annuel de l'ordre de CHF 4'300.00 la première année, selon les conditions actuelles.

**9. Préavis No 13** Demande de crédit pour les travaux d'investissements du Parc d'apprentissage « En Glacière » avec prise en charge du déficit d'exploitation dudit parc, saison hivernale 2017 - 2018

Commission :

M. Raymond Vuadens, 1<sup>e</sup> membre - M. Yves-Julien Delessert, Rapporteur  
Mme et MM. Jean-Philippe Blum, Nicolas Burri, Karine Raynaud Rossier

Délégation municipale :

M. Charles-André Ramseier, Syndic, MM. Christian Daenzer et François Jaquillard

Invité :

M. Michel Bertholet, Directeur de Télé-Château-d'Œx SA (TCO SA)

**Rapport de Commission** - séance du 03.10.2017

Lecture : **M. Yves-Julien Delessert**

La Commission, par 4 oui et 1 abstention, est favorable au Préavis 13-2017.

**Discussion**

**M. Charles-André Ramseier, Syndic**, informe que suite aux confirmations du mode de financement de la participation financière du SPECo et du FET, l'exécutif dépose l'amendement municipal ci-après (encadré), amendement communiqué aux membres de la Commission du Préavis 13-2017 en date du 05.10.2017 (cf. préambule de ce PV).

Par son amendement, la Municipalité demande donc de remplacer les points du « décide » liés au financement et à l'amortissement de la manière suivante (éléments soulignés) :

- **De financer** ce montant :
  - par une participation à fonds perdu du SPECo LADE/NPR<sup>2</sup> de CHF 80'000.00 ;
  - par une participation à fonds perdu du Fonds régional d'Équipement Touristique (FET) pour un montant de CHF 130'000.00 ;
  - par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours, si nécessaire, pour le solde de CHF 40'000.00.
- **D'amortir** le montant de CHF 40'000.00, sur une période de 10 ans, à raison de CHF 4'000.00 par année, la première fois au budget 2019. A ce montant s'ajoutera un intérêt passif annuel de l'ordre de CHF 1'000.00 la première année, selon les conditions actuelles.

**M. Christian Raymond**, Président de l'Association du Festival international de ballons (FIB), attire l'attention sur la nécessité d'assurer une bonne collaboration avec le FIB, ceci notamment pour optimiser les montages - démontages d'infrastructures et pour s'assurer de

<sup>2</sup> SPECo : Service cantonal de la promotion économique et du commerce

LADE : Loi cantonale d'appui au développement économique, RS 900.05

NPR : Nouvelle politique régionale fédérale (cf. Loi fédérale sur la politique régionale, RS 901.0)

l'obtention de l'autorisation de l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) pour le FIB, qui se déroule lui-aussi en Glacière. Il souligne encore que Sky Event SA doit également être considéré comme partenaire, car cette entreprise fait décoller les montgolfières depuis ce même site.

**M. Charles-André Ramseier**, Syndic, confirme que la Municipalité, l'entreprise Télé-Château-d'Œx SA (TCO SA) et l'ensemble des partenaires concernés s'engagent à tout mettre en œuvre pour que la préparation et le déroulement du FIB se réalisent dans les meilleures conditions. Le FIB fête ses 40 ans en 2018 : Château-d'Œx tient à ses activités aérostatiques !

**M. Alain Rossier** soutient ce projet de parc d'apprentissage et lui souhaite un bon succès, ce qui permettrait d'investir en transformant la Landi selon un projet déjà imaginé (toit ouvert, terrasse, ...). Il remercie la Municipalité pour son travail qui a permis d'obtenir un subventionnement cantonal non négligeable.

**M. Nicolas Kalbfuss** demande si les travaux déjà démarrés sur le site font partie de ce préavis. Il souligne ensuite que le préavis prévoit la prise en charge de maximum CHF 40'000 du déficit d'exploitation du parc d'apprentissage pour la saison 2017-2018 : il espère qu'il n'y aura pas de déficit, ainsi ce montant pourra être économisé. Finalement, M. Nicolas Kalbfuss rend attentif au fait que, suivant la disposition des 3 canons à neige sur le site, la neige risque de recouvrir la route cantonale entre la menuiserie et le rond-point, sur le côté ouest de la parcelle, ce qui fut le cas certaines années précédentes. En tant que Chef d'équipe du secteur 5 - entretien des routes cantonales, M. Nicolas Kalbfuss informe que dorénavant, cas échéant, le déneigement et le salage induits par l'enneigement artificiel seront facturés à la Commune. En plus, si un accident est causé par de l'enneigement artificiel, cela peut devenir problématique (au niveau légal) pour la Commune.

**M. Charles-André Ramseier**, Syndic, souligne que les réflexions liées au bâtiment de la Landi tentent d'envisager l'ensemble des possibilités d'avenir de ce bâtiment et de ses alentours. Une communication municipale sera probablement préparée en 2018 à ce sujet. Concernant les travaux en cours sur le terrain : le FET a déjà débloqué les fonds. Ils peuvent être utilisés en situation d'urgence, ce qui est le cas ici car les partenaires veulent être prêts avant le gel.

**M. Christian Daenzer**, Municipal, informe que l'enneigement du côté ouest de la parcelle est prévu par perche (meilleure dirigeabilité) afin d'éviter d'enneiger la route cantonale.

**M. Colin Rossier** demande, au sujet de la responsabilité des investissements durant la phase 1 du projet, qui décide de l'octroi des mandats aux maîtres d'état ou des commandes aux fabricants. Une signature double (Municipalité + TCO SA) est-elle exigée ?

Ensuite, concernant le flux financier (montant de CHF 210'000) pour cette phase 1 toujours :

- Comment est-il géré : factures adressées à TCO SA ou à la bourse communale ?
- Si l'entier des investissements ne pouvait pas être réalisé, est-il garanti que cet argent reste en possession de la Municipalité ?

**M. Christian Daenzer**, Municipal, précise que le matériel appartient à la Commune et que les factures sont établies au nom de la Commune. Les discussions d'attribution se font avec TCO SA, mais c'est la Municipalité qui signe.

La reprise du matériel par la Commune à l'ESSS (Ecole suisse de ski et de snowboard, Château-d'Œx) (tour de refroidissement p.ex.) doit encore être discutée.

**M. Charles-André Ramseier**, Syndic, informe que le SPECo et le FET tiennent une comptabilité stricte : les montants sont versés sur la base d'une comptabilité et de factures clairement établies par la Commune.

**Mme Céline Baux** relève que dans le plan d'investissement, phase 1, beaucoup d'éléments existent déjà. Elle se demande si une différence sera bien visible, améliorant ainsi l'attractivité de ce site. En outre, concernant la mise à l'enquête, Mme Céline Baux demande où en est le PPA (Plan partiel d'affectation), quel bureau s'en occupe et qu'est-ce qui est mis à l'enquête ? Pour terminer, que se passe-t-il si le déficit de la saison est supérieur aux CHF°40'000 indiqués dans le préavis ?

**M. Christian Daenzer**, Municipal, informe que le processus d'établissement du PPA, stoppé durant l'élaboration du projet Alpes vaudoises 2020, a été réactivé (cf. rapport de Commission, p.2). La démarche prendra du temps et le Conseil communal en sera informé.

La mise à l'enquête concerne la pose d'un nouveau ski lift.

Des changements visibles sont espérés ! Au niveau de la fréquentation, les trois écoles « à la montagne » de Bussigny, Lausanne et Vevey s'engagent à venir plusieurs jours par semaine avec leurs débutant-e-s. Quant aux détails « attractifs », ils ne sont pas encore finalisés ; sont cependant déjà prévus un éclairage supplémentaire la nuit et des animations organisées par l'ESSS.

Concernant le montant de CHF 40'000 pour le déficit 2017-2018, il a été budgétisé par TCO SA et par l'ESSS. TCO SA est responsable d'assumer cet ordre de grandeur.

**M. Charles-André Ramseier**, Syndic, précise qu'il y aura beaucoup de nouveautés. Le tapis roulant et le ski lift doivent être entièrement rénovés et un nouveau ski lift sera posé sur la pente la plus raide, côté route cantonale. Une progression sera ainsi assurée entre les trois niveaux d'apprentissage. M. le Syndic relève la rapidité du travail de préparation et remercie les groupes de travail présidés par M. Christian Daenzer.

**M. Raymond Vuadens** souligne que la Commission qui a étudié ce préavis a pu constater le sérieux de la préparation technique de ce parc d'apprentissage. Elle a également demandé à ce que l'attractivité visuelle du site soit bien développée.

**Mme Véronique Jaquillard** relève l'effort et l'ouverture d'esprit des propriétaires qui ont accepté ce projet. Elle souhaite que les autorités communales les en remercient officiellement.

**M. Claude Schnegg** cite le rapport de Commission (p.5) : « La Municipalité voit le parc comme un magnifique coup de pub pour Château-d'Œx et le Pays-d'Enhaut ». Or aucun montant n'est prévu au budget pour en assurer le marketing et la publicité.

**M. Charles-André Ramseier**, Syndic, répond que la force réside dans le partenariat entre Pays-d'Enhaut Tourisme, l'ESSS et TCO SA qui communiquent dans un esprit de confiance, indispensable à la réalisation, à la promotion et au développement de ce parc d'apprentissage. Le travail réalisé jusqu'à présent, dans un laps de temps très court, a focalisé sur les aspects techniques, financiers et organisationnels. La phase 2 est encore à développer, avec de bonnes perspectives de soutien de la part du SPECo.

**M. Fred-Paulin Gétaz** demande une précision : d'une part, il est indiqué en p.6 du préavis que « des discussions sont en cours afin de garder le parc d'apprentissage ouvert durant les 10 jours du Festival de Ballons », et d'autre part le rapport de Commission mentionne en p.3 les démontages et modifications à réaliser pour le FIB.

**M. Charles-André Ramseier**, Syndic, reconnaît qu'il peut y avoir des décalages entre ces différents documents et les discussions en cours entre les partenaires. Le parc d'apprentissage sera effectivement fermé durant le FIB 2018, et probablement aussi pour les éditions futures, car il s'agit d'une question de sécurité et d'autorisation de l'OFAC (cf. p.127). Même si le développement d'activités est prévu à différents endroits du site à l'avenir, la réalisation du FIB reste une priorité.

**M. Julien Wulliens**, constatant que La Braye ouvre cet hiver, demande si TCO SA pourra assumer la gestion de ce parc, car il s'agit d'un travail important.

**M. Charles-André Ramseier**, Syndic, rappelle que la collaboration doit bien fonctionner entre ces deux sites : apprentissage à la Landi puis ski à La Braye. Les discussions sont toujours en cours, les partenaires s'engagent et veulent que cela fonctionne.

**M. Didier Morier**, Président du Conseil d'administration de TCO SA, souligne que TCO SA est prestataire de services. L'organisation est assez semblable à l'année précédente au niveau de la masse de travail. Le budget marketing de TCO SA a été triplé par rapport à l'année passée ; chaque partenaire communique pour l'ensemble des offres de ski.

**M. Sylvain Clot** se dit favorable à ce projet. Il constate que le budget d'exploitation a été établi avec précision et que la marge de manœuvre est réduite. Cependant les charges liées à l'eau ne sont pas comptabilisées. Qu'en est-il ?

**M. Christian Daenzer**, Municipal, informe que les années précédentes, l'eau était donnée par la Confrérie des eaux. La Municipalité a sollicité et espère une prolongation de ce don.

La parole n'est plus demandée.

#### **Vote de l'amendement municipal**

**Mme la Présidente** rappelle que selon l'article 74 alinéa 4 du Règlement du Conseil communal, « les votes sur les amendements et les sous-amendements laissent toujours entière la liberté de voter sur le fond. »

L'amendement municipal au Préavis 13-2017 est accepté à l'unanimité.

#### **Vote du Préavis amendé**

Le Préavis 13-2017 amendé est accepté à l'unanimité.

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX**

- vu le préavis municipal No 13/2017 du 12 septembre 2017 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e amendé**

– **D'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux d'investissements du Parc d'apprentissage « En Glacière » pour un montant de **CHF 210'000.00** avec prise en charge du déficit d'exploitation du dit parc, saison hivernale 2017 – 2018, pour un montant maximum de **CHF 40'000.00**.

– **D'octroyer**, à cet effet, un crédit maximum de CHF 250'000.00.

– **De financer** ce montant :

- par une participation à fonds perdu du SPECo LADE/NPR de CHF 80'000.00 ;
- par une participation à fonds perdu du Fonds régional d'Équipement Touristique (FET) pour un montant de CHF 130'000.00 ;

➤ par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours, si nécessaire, pour le solde de CHF 40'000.00.

– **D'amortir** le montant de CHF 40'000.00, sur une période de 10 ans, à raison de CHF 4'000.00 par année, la première fois au budget 2019. A ce montant s'ajoutera un intérêt passif annuel de l'ordre de CHF 1'000.00 la première année, selon les conditions actuelles.

**10. Préavis No 14** Adoption du règlement communal sur le Fonds pour l'encouragement de l'Economie Régionale (FER)

Commission :

M. Claude Schnegg, 1<sup>e</sup> membre - Mme Anne-Isabelle Mottier, Rapporteure  
Mme Céline Baux, MM. Fernando Ferreira, Eric Gutknecht

Délégation municipale :

Mme Mary-Josée Rossier, M. François Jaquillard

**Rapport de Commission** - séance du 05.10.2017

Lecture : **Mme Anne-Isabelle Mottier**

La Commission soutient à l'unanimité le Préavis 14-2017.

**Discussion**

La parole n'est pas demandée.

**Vote du Préavis**

Le Préavis 14-2017 est approuvé à l'unanimité.

**LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX**

- vu le préavis municipal No 14/2017 du 12 septembre 2017;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e**

- **D'adopter** le règlement communal du Fonds pour l'encouragement de l'Economie Régionale (FER), tel que présenté.

**-D'appliquer** ce règlement au Fonds FER tel que déjà existant au bilan de la commune.

**11. Propositions individuelles**

**Mme la Présidente** adresse ses chaleureux remerciements à M. Charles-André Pfister pour sa Présidence 2016-2017 et pour son dévouement au sein du Conseil communal. L'Assemblée applaudit vivement M. Charles-André Pfister.

**M. Pierre-François Mottier** revient à la communication municipale concernant l'accueil parascolaire et la journée continue. Il se dit soulagé que la demande pour l'accueil

parascolaire du matin (2%) et de l'après-midi (10%) soit faible. Cependant, suite à l'approbation par le peuple vaudois de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO, RS 400.02), l'horaire continu n'est-il pas une obligation légale ? Si c'est le cas, il ne sera pas possible pour la Commune de financer à la fois l'accueil parascolaire et les transports scolaires.

D'autre part, M. Pierre-François Mottier relève l'effort important et prioritaire à faire pour l'accueil touristique de la part de l'ensemble des prestataires. Il déplore l'image négative induite par les réparations d'accès routiers durant les mois de juillet et août : route d'accès à la piscine et au camping, rond-point en travaux avant et durant le 20<sup>e</sup> meeting international VW Cox. Il estime qu'il faut tenir compte des manifestations dans la planification des travaux d'entretien. Autre demande, suite à plusieurs remarques de la clientèle de l'Hôtel de Ville : éviter de passer la balayeuse dès 7h du matin le vendredi...

**M. Eric Fatio**, Municipal, précise que l'obligation légale aux Communes concerne l'accueil parascolaire à la journée mais pas l'horaire continu des cours. Une commission intercommunale est en train de définir les directives précises.

Par contre, les Communes ne sont pas tenues de financer l'accueil parascolaire et les transports scolaires. La réflexion doit être menée au sein des différentes associations liées à l'école et à l'accueil de jour, et entre les trois communes du Pays-d'Enhaut. Les transports scolaires représentent un coût très important, mais ils sont remboursés à 60% car ils font partie des dépenses thématiques de la péréquation intercommunale. Quant à l'accueil parascolaire, les parents participent à son financement. En conclusion : les réflexions sont en cours, pour trouver la meilleure solution... ou la solution la moins pire...

Pour en savoir plus sur les références légales : Constitution vaudoise (art.63a) (Cst-VD, RSV 101.01), Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE - RSV 211.22) et son règlement (RLAJE - RSV 211.22.1), Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO - RSV 400.02) et son règlement (RLEO - RSV 400.02.1)

**Mme Céline Baux** rappelle que la péréquation intercommunale<sup>3</sup>, et notamment les dépenses thématiques, sont remises en question. Si les Communes du Pays-d'Enhaut mettent à disposition des transports scolaires en plus de l'accueil parascolaire de midi, il sera difficile de les supprimer au cas où cette dépense thématique tombe. Au vu de l'état des finances communales, il n'est pas envisageable de couvrir ces double frais !

Dans les Communes auprès desquelles Mme Céline Baux s'est renseignée, les transports scolaires de midi sont supprimés : les parents doivent s'organiser s'ils souhaitent le retour de leur(s) enfant(s) à midi.

**M. Eric Grandjean**, Municipal, informe concernant les travaux routiers que des séances de coordination ont lieu entre le Canton et la Commune. Les travaux du rond-point et de l'accès vers la piscine étaient planifiés en mai, alors que les travaux routiers entre Les Granges et Gérignoz étaient prévus en juin-juillet afin que la route soit goudronnée pour la rentrée scolaire. Malheureusement, et la Municipalité en a fait part au voyer de l'Etat chargé du contrôle et de l'entretien des routes, les travaux du rond-point et de la route cantonale en direction de la piscine ont dû être reportés pour des questions de crédits bloqués.

M. Eric Grandjean a pris bonne note de la remarque au sujet de l'heure de balayage au village. Il se demande toutefois combien de temps encore la Commune disposera d'une balayeuse (cf. séance du Conseil communal du 18 mai 2017).

**M. Nicolas Kalbfuss** souligne que la planification (politique, financière, administrative) des travaux routiers est très complexe. Les travaux au rond-point ont tenu compte de la manifestation des VW Cox en dégrappant au minimum le revêtement afin de laisser passer les véhicules. Des complications sont survenues durant les travaux de réfection de la route du Berceau du fait des normes de pression de route liées au trafic des 40 tonnes.

<sup>3</sup> Explication des différents mécanismes de financement de la péréquation intercommunale 2017-2019 : [www.ucv.ch/fileadmin/documents/pdf/Thèmes/Péréquation/Péréquation\\_en\\_questions\\_-\\_de\\_2017\\_à\\_2019.pdf](http://www.ucv.ch/fileadmin/documents/pdf/Thèmes/Péréquation/Péréquation_en_questions_-_de_2017_à_2019.pdf)

D'autre part, M. Nicolas Kalbfuss remercie et félicite pour la magnifique réalisation du toit du Collège en pierre. Il demande à ce sujet si le paratonnerre est réalisé, si l'enveloppe financière a été respectée et quand l'horloge sera installée.

**M. Christian Daenzer**, Municipal, informe qu'il ne dispose pas encore des chiffres définitifs, mais que normalement l'ordre de grandeur est respecté. La pose et la mise en fonction de l'horloge est prévue ces jours. Quant au paratonnerre, il est raccordé.

**M. Fred-Paulin Gétaz** a une interrogation par rapport à la communication municipale concernant l'exploitation du bâtiment de la Landi. L'option du projet lié au FIB est-elle encore d'actualité ? Celle-ci permettrait d'éviter la dépense annuelle de près de CHF 100'000 pour des constructions mobiles liées à la manifestation. D'autres options sont-elles envisagées par les responsables du commerce de la Landi ?

**M. Christian Daenzer**, Municipal, souligne que de nombreuses options ont été étudiées pour le site de la Landi - p.ex. l'idée de surélever le toit pour permettre la création d'un espace (VIP) est fantastique - mais le coût est beaucoup trop élevé. La Municipalité prendra encore contact avec le FIB et avec tous les utilisateurs de ce bâtiment pour envisager la suite.

**M. Lucien Rossier** remercie la Municipalité pour sa réponse au groupe UDC au sujet de l'engagement d'un collaborateur au Service des travaux. Il demande en outre si la privatisation de la balayeuse est prévue ou, dans le cas contraire, si un nouveau préavis sera présenté au Conseil communal à ce sujet.

**M. Eric Grandjean**, Municipal, informe que l'entreprise sollicitée par M. Colin Rossier avant le Conseil communal du 18 mai 2017 a reçu le cahier des charges précis (routes, rues, parkings, places, etc.) et doit établir une offre avec des prix à l'heure, soit avec le rachat de la machine à la Commune, soit avec l'achat d'une nouvelle machine.

**M. Maxime Lenoir** déplore la fermeture de la Brasserie de l'Ours (communication municipale relative à l'exploitation de l'Hôtel de Ville). Il cite le préavis 08-2004 concernant la demande d'autorisation de cautionnement d'un prêt LIM<sup>4</sup> en faveur de L'Ours SA pour la transformation de l'Hôtel de L'Ours en Etablissement médico-social (EMS) : « la Municipalité a donné son accord pour le changement d'affectation de cet immeuble et pour la poursuite du projet pour autant que la Brasserie soit maintenue comme établissement public » (Préavis 08-2014, p.1). Or, suite à la décision de fermeture de la Brasserie de L'Ours, ces locaux vont être utilisés dans le cadre de l'EMS : est-ce possible ? Est-ce légal ? Cela est-il écrit et où ? M. Maxime Lenoir émet le vœu que la Municipalité maintienne dans la mesure du possible ce local en état pour une éventuelle utilisation future en tant qu'établissement public (restauration, brasserie).

**M. Christian Daenzer**, Municipal, informe que le prêt LIM est complètement remboursé : le propriétaire ne doit plus rien à la Commune. À l'époque, il n'avait pas été exigé que cet espace soit maintenu sous forme de brasserie. La problématique actuelle est liée à l'obligation de refaire la cuisine de L'Ours pour des raisons de normes. Si la Brasserie était maintenue, deux cuisines distinctes auraient dû être réalisées : l'une pour l'EMS, l'autre pour la brasserie. À ces montants de rénovation s'ajoutent les frais liés au changement de statut social du personnel de cuisine depuis la création de la Fondation cogest'ems : le personnel de cuisine a désormais le même statut salarial que le personnel médical. En outre, l'EMS de L'Ours manque d'espace pour les activités de divertissement des personnes âgées.

---

<sup>4</sup> LIM : Loi sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne, abrogée suite à l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur la politique régionale, en 2006 (RS 901.0)

**Mme Francine Morier** revient à la communication municipale relative au nouvel horaire d'ouverture de l'administration communale. Elle se dit surprise et déçue de l'absence de discussion préalable avec les services de l'Etat présents dans le bâtiment communal. En 2011, les différents services de l'Etat avaient adapté leur horaire d'ouverture à celui de l'administration communale.

**M. François Jaquillard**, Municipal, constate que les services de l'Etat ne sont pas non plus ouverts tous les jours. Il souligne en outre que cette décision a été mûrement réfléchi. La fermeture des après-midis favorise le travail administratif de l'ensemble des employé-e-s, indépendamment de leur(s) jour(s) hebdomadaire(s) de congé. Il reste cependant possible de fixer rendez-vous l'après-midi : en cas d'urgence, en cas d'impossibilité de venir le matin ou de traiter la demande par téléphone ou par le guichet virtuel. Un bilan de ce nouvel horaire sera tiré afin de voir s'il répond aux besoins et à l'objectif de réaliser des économies.

**M. Jean-Philippe Blum** regrette la planification de la fermeture de la salle de spectacle du Zénith, espace culturel qu'il trouve intéressant et unique en son genre, différent des grandes salles et situé au cœur de plusieurs manifestations. À combien se chiffrent les nouvelles entrées locatives ? Celles-ci justifient-elles la disparition de cet espace ? Quelles sont les pertes estimées si le Zénith était maintenu ?

**M. Christian Daenzer**, Municipal, reconnaît qu'il s'agit d'une perte culturelle. Il estime cependant qu'il s'agit d'un sacrifice obligatoire : la Commune ne peut plus payer une salle chauffée pour une dizaine de représentations durant l'année. D'autres salles sont disponibles dans la région, une autre solution doit être trouvée.

**M. Alain Rossier** conçoit qu'il est nécessaire de mieux rentabiliser ce bâtiment, mais il craint la concurrence pour les commerces de la région si le volume loué à LANDI Moléson SA est augmenté.

M. Alain Rossier revient en outre sur la communication municipale au sujet de la gestion des laves torrentielles : concernant les corrections fluviales sur le site du torrent des Tenasses, ayant été sur place avant et juste après l'orage du mois d'août, il est d'avis que les matériaux n'ont pas été évacués comme prévu vers le cône de déjection situé à l'aval de la retenue car un gros rocher a obstrué le passage de la déviation, ce qui a créé un barrage en amont.

**M. Eric Grandjean**, Municipal, précise que l'orage a été de très courte durée, avec peu d'eau : une quantité impressionnante de cailloux et de rochers ont en effet été piégés en amont.

**M. Christian Daenzer**, Municipal, rapporte que suite aux discussions qu'il a eues avec le nouveau directeur de LANDI Moléson SA, l'agrandissement du volume disponible servira premièrement à rentrer la quantité de matériel posé devant le magasin. Quant à l'effet de concurrence, il estime qu'il existe un entrainement positif : quand un commerce fonctionne bien, les autres peuvent être complémentaires et bien fonctionner aussi.

**M. Raymond Vuadens** suggère concernant le nouvel horaire d'ouverture de l'administration communale de tirer un bilan après quelques mois auprès des utilisatrices et des utilisateurs. Au parking de la COOP, il a constaté que l'écran de l'horodateur, endommagé par le soleil, devient illisible. Une réparation est-elle prévue, malgré le faible encaissement de ce parking ?

**Mme Mary-Josée Rossier** informe que la lisibilité de certains horodateurs pose problème depuis un certain temps et que des contacts ont été pris avec les entreprises concernées afin de trouver une solution. Par rapport à l'encaissement, elle ajoute que des contrôles sont régulièrement effectués et que des amendes sont établies.

**Mme Sylviane Clot** formule le vœu qu'un parc à trottinettes soit créé sur le préau de l'école. Les escaliers sont abîmés car les trottinettes sont utilisées à l'intérieur !

**M. Eric Fatio**, Municipal, va voir ce qu'il est possible de faire. Il constate qu'un parc à trottinettes concerne les élèves de Château-d'Œx car elles sont interdites dans les transports scolaires.

**M. Stéphane Henchoz**, Municipal, rappelle l'invitation du Périmètre de gestion des déchets du Pays-d'Enhaut adressée aux membres des trois Conseils communaux pour visiter le centre d'incinération de la SATOM à Monthey, le mercredi 15 novembre ; il est encore possible de s'inscrire auprès de lui après la séance.

La parole n'est plus demandée.

**Mme la Présidente** clôt la séance, à 23h15, et remercie chacun-e pour la participation à cette séance.

Prochain Conseil communal : **jeudi 16 novembre 2017, 20h30**

La Présidente  
*Sonia Ludi*

La Secrétaire  
*Myriam Stucki Tinouch*